Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 66

Artikel: Le féminisme suisse il y a 50 ans : Mme Marie Goegg et ses

collaboratrices: (suite et fin)

Autor: E.Gd. / Goegg, Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-253589

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

M^{ne} Gillet comprit vite la valeur de cette élève, son élévation morale, sa compréhension artistique.

Une grande sympathie, qui devint une profonde affection, les unit et fut un appui sérieux pour la jeune élève.

E. de Stoutz garda jusqu'à la fin de sa vie une grande reconnaissance à M. et M^{me} Gillet et confia dans ses «dernières volontés» le soin de son exposition posthume au sculpteur Maurice Sarkissoff, leur petit-fils.

En 1885, l'artiste, après bien des hésitations, partit pour la Hollande; elle y resta quinze jours. Voici ce qu'elle disait avant de partir :

Pourquoi s'en aller en Hollande quand, tout près de soi, il y a tant d'occasions d'aimer fortement et de pénétrer ce qu'on aime? Ah! ce n'est pas l'inspiration que je vais chercher là-bas! J'en ai déjà plus qu'il ne m'en faut!>

A son retour, elle écrit: «Remuée jusqu'aux profondeurs de mon être par cette peinture puissante, chaude et vibrante de Rembrandt, je ne vois que ça. Je refuse énergiquement tout ce qu'on veut me montrer; Franz Halz passe encore. Mais Rembrandt me prend toute entière! Je me sens pénétrée et la calme nature de la Hollande, avec ses moulins, ses canaux, ses dunes, complète mon enchantement. >

Elle resta longtemps sous cette influence, plusieurs de ses tableaux en sont visiblement inspirés.

L'enrichissement subsista, mais se fondit dans sa personnalité qui s'accentuait.

Après la mort de son cher professeur J. Gillet, elle entra dans la classe que Barthélemy Menn venait d'ouvrir pour les élèves fortes et avancées.

M¹ie de Stoutz sut profiter avec son entrain passionné des enseignements du maître. Elle a conservé de cette époque des notes qui indiquent une compréhension supérieure de cet enseignement.

La personne qui écrit ces lignes a vécu dans l'intimité de Barthélemy Menn. Elle trouve des traits de caractère dans E. de Stoutz qui devaient la rapprocher de son maître. En premier lieu, un même amour de la simple vérité dans tous les actes de la vie, le mépris des conventions mondaines qui encombrent une carrière sérieuse, faite d'un haut idéal. Tous deux ont vécu en solitaires, mais en *solitaires d'âme généreuse et d'esprit fécond. Barthélemy Menn, à côté de sa peinture qui était la joie et la beauté de sa vie, a poursuivi un but humanitaire. Sa pensée a travaillé et elle a répandu de riches semailles. Il disait, quelques jours avant sa mort : « Je suis pressé, je n'ai pas encore tout dit >, mais il a donné une assez forte impulsion pour que d'autres continuent son œuvre et, après, d'autres encore.

M^{ne} de Stoutz, entraînée par le même esprit consistant à simplifier sa vie, à donner les richesses de son intelligence et de son cœur, a quitté Genève pour Monthoux et là, elle a aussi semé dans les cœurs d'enfants, dans les âmes simples de ses chers paysans et sa mémoire restera un enseignement.

Tous ses tableaux sont un don d'elle-même. Elle caresse les vieillards et les enfants en les peignant et son amour leur donne la vie. La nature qu'elle aimait tant et qu'elle savait exprimer a toujours servi de cadre à l'être humain qui l'attirait et la captivait.

Les dernières années de sa vie, elle a fait surtout des croquis. Ces délicieux croquis lumineux et frais sont complets par la vie qu'ils expriment. En regardant un enfant dans ses poses différentes et si naturelles, on le connaît et on l'aime.

Son exposition est une rare révélation pour beaucoup; d'autres retrouvent des amis dans ses tableaux. Ceux qui avaient

compris ce que révélait sa peinture la cherchaient dans les expositions et la reconnaissaient de loin.

Déjà bien malade, elle préparait un programme de travail touffu. Elle non plus n'avait pas tout dit. Elle était pressée, ayant encore tant à dire.

C. G.

Le Féminisme suisse il y a 50 ans¹

M^{me} Marie Goegg et ses collaboratrices

(Suite et fin)

Cette victoire ne fit qu'encourager les membres suisses de la Solidarité à se préoccuper d'autres questions d'ordre légal. Elles, qui avaient vu le Conseil National ne pas même répondre à la requête à lui adressée par l'Association internationale des femmes, saluèrent avec joie la décision du Conseil Fédéral, en date d'avril 1876, par laquelle le témoignage de la femme était admis pour tous les actes de l'état-civil; et, deux ans plus tard, une modification à la loi zurichoise sur les successions, améliorant la situation des filles vis-à-vis de leurs frères, mais n'établissant point encore l'égalité de succession entre les sexes, égalité que devait consacrer définitivement le Code civil de 1912. Et que d'injustices régnaient encore dans l'organisation du mariage, contre lesquelles la Solidarité ne cesse de protester! « La femme mariée, écrivait M^{me} Gægg dans le Bulletin de juin 1879, ne peut ni cautionner pour ses enfants, ni acheter, ni vendre, ni accepter une succession, ni passer un contrat de quelque nature qu'il soit sans l'autorisation de son mari. > Et c'est en relisant quarante ans plus tard cette plainte, formulée en termes si dignes et modérés, que l'on réalise le chemin parcouru depuis lors, et que l'on peut se convaincre que si le but est loin encore, bonne partie de la route a déjà été faite. D'ailleurs les défenseurs, les champions des droits de la femme vont apparaître, et il est intéressant de voir la Solidarité signaler (août 1879) la thèse d'un étudiant en droit de l'Académie de Lausanne sur la Puissance maritale, signée du nom, qui devait devenir célèbre parmi nous, de Louis Bridel!

Que l'on ne croie pas pour tout ceci que seules les questions civiles soient à l'ordre du jour de la Solidarité! On s'en préoccupe plus que nous parce qu'il y a alors bien plus à obtenir dans ce domaine que maintenant, mais il n'est pas un numéro du Bulletin qui ne touche, comme aspire à le faire notre Mouvement Féministe, aux questions d'ordre économique, moral, politique. La revendication du droit de vote est encore lointaine en Suisse, mais il n'y a pas un progrès dans ce domaine en Amérique, en Angleterre (le bill de Jacob Bright accordant aux femmes le suffrage municipal date de 1869, et l'introduction du suffrage féminin dans le Wyoming de la même année) qui ne soit relevé ou commenté. D'autre part, la Solidarité est en rapports constants avec Mrs. Butler, et le Bulletin publie toute une série d'articles sur la question de la prostitution que, par une précaution un peu naïve, on broche à part, afin de pouvoir les détacher des numéros expédiés à de « jeunes demoiselles ». Enfin il ne faut pas oublier que Mme Gægg fut une des fondatrices de la Fédération abolitionniste suisse.

Quant aux questions économiques, elles reviennent constamment sous la plume des collaboratrices du *Bulletin*. Déjà à cette époque, le refus des ouvriers typographes d'admettre des femmes dans les imprimeries amenait des troubles, et l'imprimerie Bridel

paf. 35 2 p. avant

¹ Voir le Mouvement Féministe du 10 janvier et du 10 février 1918.

of p-suiv

à Lausanne se vit mettre à l'interdit pour avoir accepté des typotes (1873). Trois ans plus tard, un conflit du même ordre éclatait à Zurich, un patron imprimeur ayant remplacé ses ouvriers en grève par des femmes. Concurrence des bas salaires, offerts par le patron qui y gagnait, acceptés par les ouvrières qui ne comprenaient nullement la notion de solidarité, protestation des ouvriers, élimination des femmes... c'est une des histoires que nous voyons se réaliser tous les jours et que nous verrons tant que ni hommes, ni femmes, n'auront appris (et en 40 ans, ils en auraient eu le temps!) que c'est bien l'inégalité des salaires qui est un élément de concurrence déloyale entre travailleurs, et non le salaire égal pour le travail égal. C'est ce que n'ont pas appris davantage les législateurs en fixant les traitements des maîtres et maîtresses d'école, et la Solidarité eut souvent l'occasion, comme nous actuellement, de manifester sa réprobation à cet égard! A Lausanne, en 1873, les maîtres d'écoles secondaires étaient payés à raison de 100 fr. par an pour une heure de leçon par semaine, et les maîtresses, pour le même travail et sur la même base, 30 fr. par an! Le Comité local demanda modestement une hausse de 20 fr. par an et par heure de leçon pour les maîtresses, ce qui portait le traitement de celles-ci exactement à la moitié de celui de leurs collègues masculins, tandis que les institutrices bernoises, plus hardies, demandaient carrément par pétition l'égalité de traitement. Enfin, il est extrêmement intéressant de le relever, une des questions qui, au début, revient constamment dans les rapports et les bulletins de la Solidarité, c'est celle de l'admission des femmes sur le même pied que les hommes dans les caisses mutuelles contre la maladie. L'idée en fut émise à la première Assemblée générale (1873) et après un échange de vues où nous retrouvons l'énumération de toutes les objections que la Commission pour l'Assurance maternelle de l'Alliance entendit formuler 30 ans plus tard, les Comités locaux furent chargés d'étudier cette question, et de faire un rapport au Comité Central. Celui qui réussit le mieux dans cette tâche fut le Comité vaudois, qui obtint un vote à l'unanimité du Comité Central de la Société vaudoise de Secours mutuels pour proposer à ses Sections l'admission pure et simple des femmes au même titre que les hommes.

* *

Après huit ans d'existence et un labeur dont les pages qui précèdent ne peuvent que donner une faible idée, la *Solidarité* vota le 20 septembre 1880 sa dissolution. La proposition émanait de M^{me} Gœgg elle-même, mais elle était soutenue par tout le Comité Central.

« Mon idée, écrivait la présidente, est que notre Solidarité a fini sa tâche, et qu'elle n'a plus de raison d'être... Les motifs sur iesquels j'appuie ma proposition sont des plus heureux pour notre cause, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Ils reposent sur les immenses progrès (?? Réd.) faits depuis quelque temps, ces derniers six mois spécialement, par la question du droit de la femme, progrès qui font clairement ressortir que l'action forcément restreinte de notre Solidarité n'est plus à la hauteur du mouvement national qui se manifeste actuellement dans plusieurs pays... Notre retraite ne sera ni un recul ni une défection; nous ne quitterons un terrain que pour recommencer le travail sur un autre. Ce n'est pas lorsqu'on entrevoit la victoire que l'on renonce au combat. »

Nous sera-t-il permis de dire qu'à notre avis ces raisons militaient au contraire pour la poursuite du travail entrepris ? Tant de chemin restait à parcourir, tant de progrès à réaliser! Et le fait que la cause de l'émancipation féminine commençait à réunir de plus nombreux adeptes n'était-il pas un encouragement à la persévérance? Que l'on refondît la Solidarité sur d'autres bases s'il était nécessaire, qu'on l'adaptât mieux aux besoins nouveaux, d'ordre plus essentiellement national, qui commençaient à se faire sentir, mais qu'on ne laissat pas de gaîté de cœur tomber son effort, alors que rien n'était prêt, que rien ne pouvait reprendre et continuer son œuvre. Chez nous en Suisse, notamment, il fallut attendre onze ans avant que se fondât l'Union des Femmes de Genève, au programme beaucoup moins nettement féministe, seize ans avant que celle de Lausanne se fondât à son tour, dix-neuf ans avant que ces deux Sociétés, avec celles de Berne et de Zurich créent l'Alliance de Sociétés féminines suisses. Presqu'un quart de siècle avant que les intérêts féminins fussent repris en main dans notre pays! Quelle perte pour nous que ce temps d'arrêt!

Malgré cette réserve, c'est sur un sentiment de gratitude qu'il convient de clore cette étude. Gratitude envers Mme Goegg, l'initiatrice et l'âme du mouvement, si souvent méconnue, âprement discutée et critiquée, mais aussi envers ses collaboratrices, et plus spécialement pour la Suisse, MMmes May de Rued de Berne, Hunziker-Champrenaud d'Aarau, Dumas-Boisot de Lausanne (avec laquelle d'ailleurs les rapports de la Solidarité finirent assez mal!) Gries-Traut et Mne de Thilo de Zurich... Que l'on songe aux difficultés de toute sorte qu'eurent à surmonter ces devancières, qui firent si vaillamment flotter notre drapeau! Difficultés extérieures dont on se doute; difficultés intérieures que nous ne soupçonnons peut-être pas suffisamment. Car ces femmes avaient tout à apprendre de ce que nous savons maintenant, et ce qui nous paraît, à nous, besogne élémentaire, diriger un Comité, participer à une discussion, faire une démarche officielle, signer une enquête de notre nom... était pour elles - sauf peut-être pour M^{me} Goegg — source de tourments et d'angoisses. Combien de fois ne mentionne-t-on pas à l'Assemblée « la lettre d'une adhérente qui préfère ne pas être nommée > ou le refus d'accepter une candidature au Comité « d'un membre, pour raison de famille que l'on comprend »? Et à la toute première Assemblée générale de l'Association internationale se produit un fait touchant; la vice-présidente demande la parole pour une communication, mais étranglée par l'émotion, elle passe son papier à son mari qui en fait à sa place la lecture! Il faut songer à la timidité, à l'inexpérience que ces femmes durent vaincre pour l'amour de leurs idées, à la discipline qu'elles durent s'imposer, aux efforts de volonté qu'elles durent accomplir. Et il faut en retirer, comme de leur foi en leur cause, de leur courage moral à la défendre dans les milieux les plus hostiles, une grande leçon. E. GD.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

L'Institut J.-J. Rousseau, de 1912 à 1917. Genève, Kündig, 1918.

M. P. Bovet, le directeur-fondateur de cette haute Ecoie des sciences de l'éducation, résume en une plaquette de grand intérêt l'activité et les buts de l'institution de Genève. En tant qu'école, l'Institut donne une socide préparation psychopédagogique; les maîtres, fidèles à l'Arbeitsprinzip, font constamment appel à l'activité propre et à l'initiative des élèves. Les internes, après deux ou quatre semestres, reçoivent des certificats ou diplômes d'ordres différents: 1. Education des petits; 2. Direction d'écoles; 3. Pédologic; 4. Protection de l'enfance. Ne pouvant citer ici les cours et conférences remarquables, bornons-nous à souligner les grandes innovations pratiques de l'Ecole: la « Maison des petits », la « Classe d'entraînement », la « Consultation médico-pédagogique ». Comme centre de recherches, grâce à son précieux périodique l'Intermédiaire des Edu-

¹ Et cependant un Congrès ouvrier, réuni à Olten le 1er juin 1873 avait voté déjà une résolution en faveur de l'égalité des salaires masculins et féminins.